



Municipalité de Sainte-Béatrix

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC) J0K 1Y0
Téléphone : (450) 883-2245 Télécopieur : (450) 883-1772

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO #619-2019

Règlement remplaçant le règlement #614-2019 remplaçant #350-2000 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ainsi que le règlement de nuisance #388-2001 et ses amendements concernant les nuisances (augmenter le nombre de permis à 5 par année)

Lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement # 619-2019. Ledit règlement # 619-2019 entre en vigueur conformément à la Loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

Donné à Sainte-Béatrix, ce onzième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-neuf.

Gérard Cossette
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Cossette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Béatrix, certifie solennellement que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le onzième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-neuf (11.06.2019)

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de juin de l'an deux mille dix-neuf (11.06.2019).

Gérard Cossette
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim